



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 14 FEVRIER 2018

n° 06-2018

PLAN D' ACTIONS 2018-2020 MISE EN PLACE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

Le Comité du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni **MERCREDI 14 FEVRIER 2018 à 9 heures 15 à SAINT-LO au pôle hippique** (salle de réunion, club house de la Gourmette) sur convocation du 6 février 2018.

La séance est présidée, par M. André DENOT, Président.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

ETAIENT PRÉSENTS :

MEMBRES avec voix délibérative

Titulaires

Mme Malika CHERRIERE

M. Jean-Manuel COUSIN

Mme Florence MAZIER

M. André DENOT

M. Jean-Claude BRAUD

M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE

M. François BRIERE

Mme Marie-Laure OSMOND-RENIMEL

Conseillère régionale

Conseiller régional

Conseillère régionale

Conseiller départemental

Conseiller départemental

Conseiller départemental

Maire de Saint-Lô

Conseillère municipale de Saint-Lô

Suppléant

M. Mickaël GRANDIN

Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo

ETAIENT EXCUSES :

Titulaire

M. Gilles QUINQUENEL

Président de Saint-Lô Agglo

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le schéma directeur du pôle hippique 2018/2020 ;

Vu la délibération n°40-2017 du 19 décembre 2017 présentant le plan d'actions dans le cadre du schéma directeur du pôle hippique 2018/2020 ;

Vu l'estimation du coût des travaux figurant dans le tableau ci-dessous par ordre de priorité :

Travaux envisagés		Estimation HT	Priorisation proposée
Carrière de travail	Création d'une carrière avec lices Aménagement d'un passage vers la détente Uriel Création d'un réseau d'arrosage et d'éclairage Création d'un local courtier	300 000 €	1
Écurie 6 Aménagement des locaux	Création de sanitaires Isolation du local entrée et de la grande salle Aménagement de la petite salle Aménagement d'une salle de réchauffage Aménagement du local accueil et stockages Remplacement des menuiseries extérieures Réfection du réseau assainissement	400 000 €	2
Bâtiment de stockage proche Gourmette	Dépose couverture contenant de l'amiante Réfection couverture en bac acier simple peau Extension du bâtiment sur 250 m ² environ	130 000 €	3
Manège de la Gourmette Réfection de la couverture Sol du manège	Dépose couverture contenant de l'amiante Réfection couverture en bac acier double peau Réfection du sol	300 000 € 30 000 €	4
Pavillon TOULALAN	Réfection du clos et couvert	40 000 €	5
Boxes sur parking Création de 84 boxes	Construction d'un bâtiment de 1400 m ²	200 000 €	6
Écurie 4 Réfection de la couverture	Réfection couverture en ardoise	100 000 €	7
Estimation totale des travaux :		1 500 000 € HT	

VU la demande de la communauté d'agglomération de Saint-Lô d'avoir plus de précisions par rapport aux enjeux économiques des actions présentées dans le cadre du schéma directeur 2018/2020 lors du Débat d'Orientations Budgétaires 2018, pour informer de manière plus pédagogique les élus communautaires ;

CONSIDERANT que les précisions souhaitées ne remettent pas en cause le principe acté lors de la réunion du 19 décembre dernier ;

LE COMITÉ DU SYNDICAT MIXTE POLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ,

Après en avoir délibéré, décide :

- la création d'un groupe de travail composé du président, des 4 vice-présidents et d'administratifs des 4 collectivités, ayant pour mission d'approfondir les éléments déjà existants dans le schéma directeur 2018/2020 et notamment la durée d'étalement des travaux liés à des projets (3 ou 4 ans) et la priorisation des actions en fonction de leur capacité à dégager de la marge supplémentaire afin de maintenir le montant maximal de cotisations statutaires (650000€/an)

- la mise en place d'une autorisation de programme (AP) d'un montant total de 1 500 000 € (dont la durée reste à préciser)

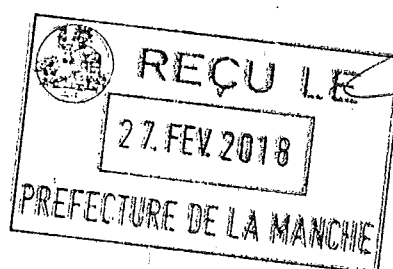
Priorité	Nature des travaux	COUT TOTAL HT	Autorisation de Programme	Crédits de paiement AP		
				2018	2019	2020
1	Carrière de travail	300 000.00 €	1 500 000.00 €	400 000.00 €	500 000.00 €	600 000.00 €
2	Ecurie 6	400 000.00 €				
3	Bâtiment de stockage et extension technique	130 000.00 €				
4	Manège de la Gourmette	330 000.00 €				
5	Pavillon TOULALAN	40 000.00 €				
6	Boxes sur parking	200 000.00 €				
7	Ecurie 4	100 000.00 €				

- l'inscription au budget 2018 des crédits de paiement pour un montant de :
 - 400 000 € dans le cadre de l'AP, pour les travaux cités ci-dessus ;
 - 100 000 €, hors AP, pour les investissements courants ;

- autorise le président à signer tous les actes utiles.

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat Mixte,



André DENOT